



ACCOMPAGNEMENT D'UN·E STAGIAIRE RUSF

En tant que responsable de groupe vous avez la responsabilité d'accompagner les responsables d'unité stagiaire dans leur parcours de formation. Il n'est pas nécessaire d'être soi-même formé au RUSF pour mener cet accompagnement, car il ne s'agit pas de faire de la formation. Il s'agit plutôt, lors d'entretiens, de discussions d'amener la personne à prendre du recul sur sa pratique, sur ses compétences et de l'aider à voir ses perspectives de progression. Pour cela il est nécessaire de pouvoir à quelques reprises observer le ou la stagiaire sur le terrain.

Cette fonction peut être déléguée à un·e référent·e formation dans l'équipe de groupe ou bien au directeur ou à la directrice. Par contre cela ne fait pas partie du référentiel de compétences d'un·e responsable d'unité.

Pour vous aider dans cette fonction vous trouverez ci-dessous ce qui est attendu de la part de la personne qui accompagne lors des différentes étapes du cursus.

En vert les étapes que vous devez mettre en œuvre.

En orange les étapes portées par des organismes de formation ou d'autres instances de l'association (régions)

Le livret de formation RUSF a aussi été conçu comme un guide et un outil pour accompagner ces différentes fonctions. Vous pourrez le trouver ici et l'utiliser en papier ou en format numérique.

Si vous avez des questions ou des doutes, vous n'êtes pas seul·e ! Dans l'association des salariées et des bénévoles peuvent vous accompagner dans cette mission.

Contactez-nous à ent-asaf@galilee.eedf.fr



ETAPE 1 : ACCUEIL DANS LA FONCTION



Qui ? : Responsable de groupe / directeur·trice du groupe / référent·e de la formation dans le groupe

Objectifs : Le statut de Responsable d'Unité stagiaire est conféré au cours d'un module d'accueil pas la contractualisation d'un engagement dans le parcours de formation.

Déroulé (à partir de la page 5 du livret RUSF)

- Expliquer le cursus de formation : étapes et contenu (pages 5 et 6)
- Préciser ce qui est attendu d'elle ou de lui (référentiel de compétences pages 8 et 9)
- Connaître ses besoins, ses attentes
- Définir le cadre de l'accompagnement (qui et quand)

A faire : Réserver les dates des tremplins



ETAPE 2 : FORMATION INITIALE



Objectif : Module de 2 jours de formation théorique organisé par l'échelon régional (généralement sur un tremplin) qui permet d'appréhender les missions de RU et de connaître les outils aidants à la mise en œuvre de ces missions.

A faire : Accompagner la personne à l'inscription à ce temps de formation.



ETAPE 3 : STAGE PRATIQUE



Qui ? : Responsable de groupe / directeur·trice du groupe / référent·e de la formation dans le groupe.

Objectifs : Ce stage dure 14 jours minimum, en situation réelle de responsabilité d'unité sur des activités d'année : réunions, journée, week-end, mini-camps (3 nuits maximum). Il permet l'organisation et la réalisation d'un projet pédagogique pour son unité, ainsi que la coordination des activités pour un groupe de 50 enfants ou jeunes maximum.

Déroulé : Prévoir des temps réguliers au cours de l'année pour faire le point avec le ou la stagiaire :

- Pages 8 à 13 : Accompagner la personne à définir ses compétences et les objectifs qu'il ou elle se fixe pour progresser
- Faire le point sur sa progression et ses objectifs pour la suite
- Accompagner dans l'écriture du projet pédagogique (page 14)



ETAPE 4 : FORMATION COMPLÉMENTAIRE



Objectif : Module de 2 jours de formation théorique organisé par l'échelon régional (généralement sur un tremplin) qui permet de revenir sur son expérience pratique, d'analyser ses pratiques et de se former sur les compétences de RU.

A faire : Accompagner la personne à l'inscription à ce temps de formation.



ETAPE 5 : EVALUATION FINALE



Qui ? : Responsable de groupe / directeur·trice du groupe / référent·e de la formation dans le groupe.

Objectifs : Faire le point sur les points forts et les points faibles et sur les futurs objectifs de progression en tant que responsable d'unité.

Déroulé : Dans la lignée des entretiens de stage pratique, sur ce que la personne a appris, sur sa progression et sur la suite de son parcours.

Rédiger une appréciation, puis remplir le tableau page 16 en validant ou non le stage pratique.



ETAPE 6 : LA DEMANDE DE CERTIFICATION



Qui ? : Responsable de groupe / directeur·trice du groupe / référent·e de la formation dans le groupe.

Objectifs : Etre certifié·e responsable d'unité RUSF titulaire. Attention, le RUSF n'est valable qu'à partir du moment où la personne a le certificat papier entre les mains !

Déroulé : A chaque étape du cursus, les étapes du cursus sont validées sur la page 16 par les personnes responsables (équipes de formation, directeur·trice, responsable de groupe). Une fois toutes les étapes accomplies, la page doit être envoyée à l'échelon régional pour avis puis à l'échelon national pour passer en commission certification.